



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE REDON

Séance du 3 avril 2025 - Délibération n° 2025-010

### ADHÉSION DE LA VILLE DE REDON À L'ASSOCIATION "LES AMIS DE LA GENDARMERIE"

L'an deux mille vingt-cinq, le 3 avril à dix-huit heures, le Conseil Municipal de Redon, dûment convoqué le 21 mars, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, dans la salle des Mariages de l'Hôtel de Ville, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pascal Duchêne, Maire.

Nombre de membres du Conseil	
En exercice	29
Présents	27
Votants	27
Vote	
Pour	21
Contre	6
Abstention	1

**Président de séance :** Monsieur Pascal Duchêne, Maire.

En présence de l'ensemble des membres du Conseil Municipal à l'exception de :

**- Absent excusé ayant donné mandat de vote :**

Monsieur André Croguennec, pouvoir donné à Monsieur Lionel Remande.

**- Absente excusée n'ayant pas donné mandat de vote :**

Madame Anaïs Cadoret.

**Secrétaire de séance :** Madame Anne-Cécile Hurtel.

#### **Rapport de Françoise Fouchet.**

*Créée en 1932, l'association "Les Amis de la Gendarmerie" est une association à but non lucratif régie par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901 qui a pour vocation principale de rassembler des personnes attachées à la présence de la Gendarmerie Nationale sur nos territoires.*

*Elle compte aujourd'hui quinze mille adhérents, personnes physiques ou morales, répartis dans un vaste réseau de plus de deux-cents comités locaux, en métropole et outre-mer.*

*Ses principales missions sont :*

- Promouvoir les valeurs portées par la Gendarmerie Nationale,*
- Transmettre ces valeurs aux jeunes générations,*
- Soutenir les gendarmes dans leurs missions au service de la population,*
- Consolider les liens entre la gendarmerie et la Nation,*
- Entretenir un réseau associatif qui regroupe des adhérents chargés d'assurer le rayonnement de l'association au profit de la Gendarmerie Nationale.*



Envoyé en préfecture le 04/04/2025  
Reçu en préfecture le 04/04/2025  
Publié le - **7 AVR. 2025**  
ID : 035-213502362-20250403-SG2025\_152-DE

*L'association incite les collectivités territoriales à soutenir la gendarmerie en devenant un de ses membres. Cette démarche répond au souhait du Directeur Général de la Gendarmerie Nationale d'accroître la présence des gendarmes sur le terrain et de renforcer les liens avec les élus. Il en a fait une priorité.*

*L'adhésion de la Ville de Redon à l'association illustre le lien essentiel qui existe entre deux "forces humaines", ancrées dans les territoires au service des concitoyens.*

*Le montant annuel de l'adhésion est fixé à cent euros.*

*S'agissant d'une première adhésion, Il revient à l'assemblée délibérante de l'autoriser.*

Le Conseil Municipal,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 2121-29,  
Vu la présentation à la commission Finances du 20 mars 2025,  
Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,  
Après en avoir délibéré,

PAR 21 VOIX POUR ET 6 VOIX CONTRE

ACCEPTE l'adhésion de la Ville de Redon à l'association "Les Amis de la Gendarmerie" pour un montant annuel de cent euros.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires relatives à cette adhésion.

DIT que les crédits sont inscrits au budget principal de la Ville de l'exercice 2025.

Pour extrait conforme,

**Pascal Duchêne**  
Maire de Redon



La Secrétaire de séance,  
**Anne-Cécile Hurtel**  
6<sup>ème</sup> Maire-Adjointe

Mis en ligne le - **7 AVR. 2025**